



DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 22 avril 2026

mercredi 22 avril 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 00,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 avril
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34
Présents : 24
Ayant pris part au vote : 29
Absent.s Excusé.s : 6
Pouvoir(s) : 5
Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume,
CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOVRAT Dimitri,
GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory,
MILLESSE Nicolas, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT André, PERROT Roland,
PERSONENI Christian, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s: BARTHOD Didier, FEUVRIER Miriam, MOUGIN Patrice, PARRENIN
Bernard, RENAUD Jérôme suppléé par PERSONENI Christian, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: CELEBI Cihan représenté par CELEBI Elise, EL
NISS Valérie représentée par COULOVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle représentée par
CLEMENCE Eric, FEUVRIER Eric représenté par VIENNET Hervé, PONCET Edith représentée par
HARRY Sandrine

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur PERSONENI
Christian, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il
(elle) a acceptées.

<u>Délibération n° :</u> D_2026_029	OBJET : <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u>
--	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-15, applicable aux



établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner, au début de la séance, un secrétaire chargé d'assister au bon déroulement des travaux et à l'établissement du procès-verbal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Désigne M PERSONENI Christian en qualité de secrétaire de séance.

Résultat du vote: Pour :29, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 23/04/2026.

Délibération affichée le : 30/04/2026

Transmission en Sous-Préfecture le: